

# DOCUMENT 1

## PROJET ÉDUCATIF

Selon les besoins du temps, les communautés chrétiennes ont pris de façons diverses leurs responsabilités dans l'éducation des jeunes. Au fondement de l'école chrétienne se trouve l'intuition que la formation de l'homme et l'éveil à la foi chrétienne forment une unité. Les écoles chrétiennes d'aujourd'hui continuent cette tradition marquée par l'empreinte des divers fondateurs.

Le Centre d'Enseignement "Collège Sainte-Marie de Mouscron", en sa qualité d'organisateur des écoles mentionnées ci-après, s'inscrit dans les perspectives de l'école chrétienne.

- Collège Sainte-Marie – Shalom et Nouveau-Monde  
Rue de Menin, 95 – Rue du Nouveau-Monde, 188  
7700 - MOUSCRON
  
- Ecole fondamentale Collège Sainte-Marie – Cycle 2,5 - 8  
Rue C. Busschaert, 49  
7700 - MOUSCRON
  
- Ecole primaire Collège Sainte-Marie – Cycle 8 - 12  
Rue de Tournai, 17  
7700 - MOUSCRON
  
- Collège Sainte-Marie DOA  
1° degré  
Rue de Tournai, 17  
7700 - MOUSCRON
  
- Collège Sainte-Marie  
2° et 3° degrés  
Rue Léopold, 61  
7700 - MOUSCRON

Les principes éducatifs suivants trouvent leur source dans le document du Conseil général de l'Enseignement catholique "Mission de l'école chrétienne" et se situent en conformité avec l'article 83 du Décret Missions du 24/07/1997.

**L'école chrétienne**, que nous organisons, se reconnaît une double mission éducative :

- celle d'éduquer en enseignant,
- celle de faire œuvre d'évangile en éduquant.

**Ses objectifs éducatifs** peuvent s'exprimer de la manière suivante :


- l'école doit promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves, dans toutes ses dimensions,
- elle doit donner à tous des chances égales d'émancipation sociale et d'insertion dans la vie économique, sociale et culturelle, par l'acquisition de savoirs et de compétences,
- elle doit assurer l'apprentissage d'une citoyenneté responsable.

Elle poursuit ces objectifs à la lumière de l'Évangile et des valeurs humaines et spirituelles qu'il inspire, en faisant mémoire de la personne de Jésus-Christ. Cette mémoire enrichit sa vision humaniste. Dans le respect de la liberté de conscience, elle ouvre l'intelligence, le cœur et l'esprit des élèves au monde, aux autres et à Dieu, que Jésus nous fait connaître.

Ces objectifs se traduisent plus concrètement comme suit :

- éveiller la personnalité de chacun aux dimensions corporelles, intellectuelles, affectives, sociales et spirituelles,
- mettre chacun en rapport avec les œuvres de la culture (artistiques, littéraires, scientifiques et techniques),
- accueillir l'enfant dans sa singularité,
- accorder un soutien privilégié à ceux qui en ont le plus besoin,
- aider les jeunes à accéder à l'autonomie et à l'exercice conscient de la liberté et à devenir des acteurs responsables, efficaces et créatifs.

Ils seront poursuivis

- dans l'activité même d'enseigner,
  - dans la façon de vivre les relations entre personnes,
  - dans les lieux et les moments de ressourcement (prière, expérience spirituelle, célébration et partage),
  - en accueillant tous ceux qui se présentent à l'école,
  - en développant au sein de l'école des pratiques démocratiques,
  - en offrant à chacun la liberté de construire sa propre identité.
- 

## DOCUMENT 2

### PROJET PÉDAGOGIQUE

Les propositions suivantes se sont inspirées des projets pédagogiques des fédérations (FESEC - FEDEFOC), en conformité avec l'article 64 du Décret Missions du 24/07/97.

Le projet pédagogique de l'école chrétienne constitue un ensemble de convictions et de moyens généraux qui permettent d'atteindre ces objectifs.

Les convictions vont dans le sens d'une pédagogie qui sache accueillir tous les enfants, aider chacun d'eux à développer une personnalité autonome et ouverte aux autres, à se construire un patrimoine de savoirs et de compétences. L'école est un milieu de vie à part entière, où le droit à l'erreur est reconnu, où la qualité du respect et l'écoute de l'autre doivent être privilégiées.

Une telle pédagogie est :

**construite sur le sens**, c'est-à-dire

- centrée sur l'apprentissage : l'élève ne reçoit pas un enseignement, il prend une place centrale et active dans son propre apprentissage. L'école et les enseignants doivent donc être attentifs à favoriser l'autonomie de l'élève. Celui-ci se met en recherche, prend des initiatives et des responsabilités, s'appuie sur ce qu'il sait déjà, se confronte avec les autres, s'autoévalue,
- enrichie par le développement de l'esprit critique et du jugement,
- axée sur l'apprentissage de savoirs qui trouvent leur sens dans les réalités d'aujourd'hui (économiques, sociales et technologiques, ...),
- orientée sur la construction progressive du projet d'insertion du jeune dans la vie sociale et professionnelle,
- ancrée, pour la réussite de chacun, dans la volonté de conduire les élèves à un niveau optimal de compétences;

**centrée sur la coopération et le partage**, c'est-à-dire

- fondée sur des comportements de travail collectif et individuel qui favorisent la solidarité, la prise de responsabilités, la communication et l'autonomie,
- appuyée sur des pratiques démocratiques réelles, dans le respect de règles de vie claires, le plus souvent conçues ensemble, cohérentes, connues de tous et partagées,
- soucieuse d'ouvrir les jeunes à une dimension européenne et mondiale;

**respectueuse des différences**, c'est-à-dire qu'elle


- reconnaît l'hétérogénéité des groupes et la singularité de chacun en lui permettant de se réaliser dans le développement des compétences qui sont les siennes,
- assure aux élèves en difficulté comme aux plus performants des occasions d'épanouissement,
- varie les situations d'apprentissage (collectives, individualisées et interactives),
- accepte des rythmes différents dans l'évolution de chacun,
- permet à chaque élève de trouver un équilibre dans le développement harmonieux de toutes ses dimensions motrices, sociales, affectives, esthétiques, intellectuelles, spirituelles et religieuses,
- respecte, dans une volonté d'ouverture, les différences culturelles et philosophiques,

- offre à chacun la possibilité de se situer dans la relation avec le Dieu de Jésus, celle de le rejoindre là où il se trouve.

Les moyens de cette pédagogie sont ceux que met en place une équipe éducative consciente de sa propre hétérogénéité, soucieuse d'utiliser les qualités de chacun de ses membres et prête à assouplir les rigidités personnelles et structurelles (par exemple de la classe, de l'emploi du temps, de l'espace et des programmes).

- Les enseignants, les directions et le personnel d'éducation sont des personnes-ressources qui suscitent des projets, créent un environnement de défi, organisent les situations d'apprentissage et favorisent la structuration des savoirs;
- ils œuvrent ensemble à la maîtrise par les élèves de la langue française, orale et écrite;
- ils sont les acteurs d'une éducation aux technologies nouvelles de communication;
- ils favorisent la créativité;
- ils reconnaissent dans le rapport du jeune au savoir la place de l'affectivité, du désir et des émotions;
- ils construisent leur cohésion en menant un travail d'équipe;
- ils transforment la gestion du temps et de l'espace;
- ils décloisonnent les matières, notamment par une approche interdisciplinaire;
- ils pratiquent l'évaluation pour réguler les apprentissages et pour garantir la qualité des résultats de l'enseignement en fin de cursus;
- ils associent à leurs projets tous les partenaires de l'école;
- ils renforcent leur professionnalisme, notamment par des projets de formation continue;
- ils reconnaissent en leur sein une équipe d'animation pastorale, qui soutient le principe d'une éducation chrétienne en lui réservant des lieux et des temps appropriés.

Les moyens cités ci-dessus ne sont pas exhaustifs; ils constituent un cadre de réflexion en rapport avec des préoccupations prioritaires pour tout enseignant.



# DOCUMENT 3

## PROJET D'ETABLISSEMENT

### INTRODUCTION

Le projet d'établissement du Collège Sainte-Marie - 1<sup>er</sup> degré - est écrit dans la lignée des projets éducatif et pédagogique. Il précise les objectifs et actions prioritaires pour le 1<sup>er</sup> degré, les résultats à atteindre et les moyens pour y parvenir.

Ce projet d'établissement concerne les élèves, le personnel enseignant, les parents et leur environnement socioculturel. La volonté collective est de poursuivre les objectifs retenus pendant les trois prochaines années et faire en sorte que les premiers effets se manifestent avant cette échéance d'autant plus que certains objectifs s'inscrivent dans la continuité des actions entreprises lors du projet initial.

La réalisation de ce projet ne sera effective que dans la mesure où les parties concernées auront régulièrement l'occasion de faire une mise au point sur les objectifs poursuivis et les méthodes utilisées pour y parvenir. Ainsi donc, chaque acteur de l'école est invité à s'appropriier personnellement les objectifs visés et à rebondir, individuellement ou en équipe, sur les moyens proposés.

Chaque année, les actions entreprises dans le cadre du projet d'établissement seront évaluées. Une synthèse de cette évaluation sera intégrée au rapport d'activités.

### PRIORITES D'ACTION POUR LES 3 ANNEES A VENIR

Nous avons regroupé selon quatre catégories les priorités suivantes :

- le relationnel,
- le pédagogique,
- la pastorale,
- la participation – l'apprentissage de la citoyenneté.

#### 1. LE RELATIONNEL

##### A. Accueil

Les attitudes et procédures d'accueil créent de bons contacts et une ambiance favorable au travail scolaire.

Dès les premiers jours de la rentrée, les élèves venant de 6<sup>ème</sup> primaire participent à des activités permettant à chacun de se familiariser avec l'école, les professeurs et les élèves de sa classe.

A la fin du mois de septembre, une animation est réalisée par l'équipe du centre P.M.S. afin de faire le point sur l'adaptation de chacun et l'organisation au sein de la classe.

## **B. Reconnaissance au sein de l'équipe éducative**

Pour favoriser une meilleure connaissance et une meilleure appréciation des compétences de chacun au sein de l'équipe éducative, le travail en équipe sera intensifié.

Dans la pratique, les professeurs de disciplines identiques travaillent en concertation. Ce travail en équipe est programmé à certains moments de l'année et/ou à la demande d'un ou de plusieurs professeurs (parfois avec la collaboration des conseillers pédagogiques).

L'intensification de cette collaboration permettra une meilleure cohérence pédagogique. Pour les parents également, le groupe de professeurs apparaîtra moins contrasté au plan des personnalités individuelles.

## **2. LE PEDAGOGIQUE**

### **A. Transition primaire-secondaire**

Les élèves sont demandeurs d'aides ponctuelles et d'outils pour se situer plus facilement, que ce soit à l'école ou à la maison par rapport aux tâches qui leur sont demandées.

Autrement dit, ils veulent des méthodes de travail permettant de mieux maîtriser les temps et les activités scolaires. Tous ne peuvent pas se prendre en charge d'emblée à ces différents points de vue.

Un accompagnement et un encadrement plus rapprochés sont souhaités durant les premiers mois. Ainsi donc, les moyens mis en place ces dernières années seront maintenus et même renforcés, à savoir :

- organiser les études dirigées dès septembre permettant de déceler les premières difficultés et d'y remédier ;
- encadrer les élèves ayant des difficultés dans leur organisation, leur planning, ... ;
- analyser et améliorer la méthode de travail pour un groupe-classe spécifique avec la participation du P.M.S. ;
- assurer un suivi plus personnalisé pour certains élèves ayant des besoins spécifiques et ce, en collaboration avec un membre du P.M.S.
- un PIA (Plan Individuel d'Apprentissage) est mis en place pour les élèves de 2S et les autres élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage.

Un problème plus délicat concerne la continuité des apprentissages lors du passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire.

Depuis bien longtemps, au Collège, les instituteurs et les professeurs du premier degré ont une politique de concertation et de coordination.

## **B. Amélioration de la cohérence dans le travail pédagogique entre le 1<sup>er</sup> degré et les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés**

Pour atteindre cet objectif, nous voulons :

- organiser des temps de travail commun (rencontres pédagogiques) entre professeurs de niveaux adjacents ;
- se communiquer les référentiels et les instruments de travail.

## **C. Formation continuée**

Celle-ci est souhaitée par beaucoup d'enseignants.

Les professeurs participent déjà à de nombreuses formations (organisées au sein de l'école ou par différents organismes) dans de nombreuses disciplines.

Les thèmes les plus demandés sont :

- la mise en place de situations d'apprentissage afin d'exercer des compétences ;
- la mise en place dans nos classes de l'évaluation des compétences.

D'autres thèmes plus transversaux sont également abordés :

- la motivation
- la méthode de travail
- la mémorisation.

Les enseignants et éducateurs sont de plus en plus souvent confrontés à des problèmes qui ne sont pas spécifiquement scolaires (problèmes personnels, familiaux, sociaux, ...). Des formations dans ces domaines ont été entamées et doivent se poursuivre.

## **D. Disparité des rythmes au sein d'une classe**

La politique d'individualisation éducative et scolaire et les mesures concernant l'entrée indifférenciée en 1<sup>ère</sup> année rendent manifestes les décalages entre les rythmes et les aptitudes des élèves.

En plus des moyens précisés plus haut mis en place dès la rentrée, d'autres modalités doivent être développées par l'équipe éducative :

- le développement de la pédagogie différenciée ;
- la prise en charge de certains élèves par d'autres.

## **E. Du sens dans les apprentissages**

En arrière-plan de la disparité des rythmes d'apprentissage se retrouve une autre question soulevée : celle de la motivation et du projet personnel de l'élève. L'élève apprend lorsque les apprentissages proposés ont du sens. Dans la mise en œuvre des programmes dans toutes les disciplines, les professeurs tiendront compte des éléments suivants :

- créer des activités porteuses de sens pour les élèves, proches de la réalité quotidienne ;
- donner à l'élève une place d'acteur dans ses apprentissages ;

- conjuguer un maximum de savoir, savoir-faire et savoir-être ;
- réfléchir avec l'élève sur la manière dont il apprend.

On peut rappeler ici que, comme les adultes, les jeunes ont aussi leurs propres représentations et perceptions des réalités et qu'on ne peut pas en faire l'économie.

## **F. Suivi et réussite de chacun**

Pour assurer au maximum la réussite d'un grand nombre d'élèves, plusieurs pistes sont exploitées.

Une pédagogie centrée sur le travail individuel ou en groupe, la remédiation, ..., s'efforcent de combler les lacunes et les insuffisances.

Un accompagnement spécifique est organisé pour les élèves en difficulté. L'outil utilisé est le PIA (plan individuel d'apprentissage) qui ciblera les points d'amélioration et fixera des objectifs concrets pour permettre une progression du jeune. Des aménagements raisonnables sont également mis en place.

Rappelons l'importance des conseils de classe qui permettent d'échanger les informations et de discuter des résultats.

Ceux-ci sont suivis de rencontres parents-titulaire-professeurs dont les objectifs sont les suivants :

- informer les parents de l'organisation de l'année et de la classe ;
- recueillir les points de vue qui peuvent éclairer les professeurs sur certaines difficultés ;
- souligner l'importance de l'étroite collaboration afin d'assurer la réussite de chacun.

## **G. L'immersion**

Conscient de l'importance des langues dans notre société, le Collège favorise l'apprentissage actif du néerlandais au travers de la conversation parlée et écrite en proposant un enseignement en immersion de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> année du secondaire.

Comme le permet la législation de la Communauté française, en accord avec le plan d'action de la COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES ("Promouvoir l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique : un plan d'action 2004 – 2006"), l'enseignement bilingue (ou immersion linguistique) est mis en œuvre dans le cadre du nouveau décret immersion de 2006.

Nous accueillons les élèves qui ont choisi l'apprentissage par immersion dès l'enseignement fondamental et souhaitent le poursuivre en secondaire.

Ainsi donc, en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>ème</sup> secondaire, les heures de cours données en néerlandais sont :

- le cours de néerlandais (4h)
- le cours d'étude du milieu (4h)
- les activités complémentaires de néerlandais (2h).

Les élèves qui s'inscrivent en immersion complètent leurs activités par 2h de latin, en première. En deuxième, un choix entre sciences et latin est proposé.



## **H. Le droit à l'erreur**

Il va de soi qu'une action ne peut être engagée sans que l'échec aussi bien que la réussite n'en fassent partie. L'erreur a sa place dans tout apprentissage en cours de construction.

Au cours des prochaines années, nous voulons davantage mettre l'accent sur l'évaluation formative afin de permettre à l'élève et au professeur de faire le point sur les apprentissages et de vérifier où l'élève se situe dans l'acquisition des compétences.

## **I. Orientation en fin de degré**

Une information précise et systématique pour tous présente les différentes formes d'enseignement et les options des deuxième et troisième degrés ainsi que toutes les possibilités de formation que l'on peut trouver dans la région.

Cet échange est réalisé avec les élèves, les parents, les professeurs et l'équipe du P.M.S.

Le passage des épreuves externes pour l'obtention du certificat d'étude du 1<sup>er</sup> degré (CE1D) est fondamental dans la décision d'orientation. La réussite de ces épreuves est indispensable pour obtenir le CE1D.

Un travail d'orientation plus spécifique est réalisé par l'équipe du centre P.M.S, en collaboration avec le titulaire, pour les élèves présentant des lacunes importantes dans leur cursus scolaire.

## **J. Utilisation des nouvelles technologies de communication**

Nous voulons :

- favoriser l'utilisation d'Internet et des nouvelles techniques "multimédia" par les professeurs et les élèves
- développer toute une série de comportements (dominer un traitement de texte, accéder à Internet, ...) avant de devenir autonome dans l'acquisition de certaines compétences (recherche d'informations, création de projets, ...)
- apprendre à l'élève à gérer son emploi du temps à l'aide de Smartschool
- établir des contacts parents/professeur via Smartschool

L'accès à Internet nécessite également de rendre l'élève responsable de ses choix.

## **3. LA PASTORALE**

Les valeurs humaines essentielles sont inlassablement soulignées dans des actions pastorales et autres (participation à des actions humanitaires, célébration de Noël).

Les élèves doivent pouvoir trouver, par le biais de l'animation pastorale, des activités dans lesquelles ils s'épanouissent.

Il importe de prendre l'adolescent là où il est, pour l'aider à trouver sa juste place dans la société. La foi chrétienne se présente comme une parole qui se propose et qui suscite une réponse. Elle n'est pas de l'ordre de l'obligation, ni de la contrainte.

#### **4. LA PARTICIPATION – APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ**

Le décret relatif à l'organisation d'un cours et d'une éducation à la philosophie et citoyenneté est fixé par un cadre légal.

L'éducation par la citoyenneté fait partie de la formation obligatoire, est soumise à une évolution et est dispensée sur base de référentiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A travers différents cours, l'école privilégiera le développement personnel des élèves en l'emmenant à s'approprier sa culture, à prendre conscience de ce qu'implique ses choix.

En bref, l'éducation par la citoyenneté participera à permettre à l'enfant de s'inscrire dans une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.